

**COMPTE RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 12 SEPTEMBRE 2024**

Nombre de membres

Afférents au conseil municipal : 14  
en exercice : 14  
qui ont pris part au vote : 11

Date de convocation : 03/09/2024  
Date d'affichage : 03/09/2024

L'an deux mil-vingt-quatre, le douze septembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Annick DECAMP, Maire,

- Etaient présents : Mme Annick DECAMP, Mrs Jean-Louis COVET, Didier BRULHARD, Mathieu LAGET, Jean-Jacques LENAERT, Patrice OUACHEE, Vincent MALAVIALLE, Mmes Dominique MARTIS, Jacqueline LUCAS, Valérie PALAMINI, Delphine FOUBERT

- Absents excusés : Messieurs Alexandre VANDEPUTTE, Rachid DAHCHOUR, Olivier BARRE

Monsieur Vincent MALAVIALLE a été élu secrétaire de séance, à l'unanimité.

**DELIBERATION N°2024-24 : DECISION MODIFICATIVE**

Afin de régulariser les anomalies constatées dans le budget primitif 2024.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le budget de la commune,

Madame le Maire, propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de primitif de l'année 2024

MAIRIE DE MOYVILLERS - COMMUNE DE MOYVILLERS (M57) DM 2024 Décision Modificative n°2

09/09/2024	<b>Edition de Décision Modificative</b>	1 / 1
------------	---	-------

**Décision modificative n°2 (Crédit supplémentaire)**

Description : Décision Modificative 2

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D I 16 16441 OPFI	99 800,00		
R I 16 1641 OPNI	99 800,00		

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures	99 800,00	
	Réductions		
Recettes :	Ouvertures	99 800,00	
	Réductions		
Equilibre :	<b>Ouv. - Red.</b>		

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	
Solde Réductions	
<b>Ouv. - Réd.</b>	

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**ACCEPTE** les modifications budgétaires selon la décision modificative ci-dessus.

**AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

**DELIBERATION N°2024-25 : AVENANT AU CONTRAT DE LOCATION DE LA MAM**

Suite au départ en retraite d'une assistante maternelle à la Maison d'Assistante Maternelle.  
Après explication, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de réduire le loyer de la MAM de 200 euros pour une durée d'une année dans l'attente du remplacement de celle-ci.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

## Séance du Conseil Municipal du 12 septembre 2024

### Délibérations :

- Délibération n°2024-24 : Décision modificative
- Délibération n°2024-25 : Avenant au contrat de location de la MAM

### Signatures des membres du Conseil Municipal :

<b>Jean-Louis COVET</b>		<b>Jean-Jacques LENAERT</b>	
<b>Didier BRULHARD</b>		<b>Jacqueline LUCAS</b>	
<b>Olivier BARRE</b>	Absent excusé	<b>Vincent MALAVIALLE</b>	
<b>Rachid DAHCHOUR</b>	Absent excusé	<b>Dominique MARTIS</b>	
<b>Annick DECAMP</b>		<b>Patrice OUACHEE</b>	
<b>Delphine FOUBERT</b>		<b>Valérie PALAMINI</b>	
<b>Mathieu LAGET</b>		<b>Alexandre VANDEPUTTE</b>	Absent excusé